

Séance du Conseil Municipal de Sugères du 11 février 2020

ABSENTS : Mmes BAPT Nathalie, PIALAT Annick (procuration à Mme GUILLAUMON)
et M MASSACRIER Didier (procuration à M DEPERT).

Vote à l'unanimité sauf 2020-006

Délibération n°2020-001 : salle polyvalente – achat d'un aspirateur

M le Maire signale qu'il convient d'équiper la salle polyvalente d'un aspirateur puissant vu les surfaces à nettoyer. Il a demandé à l'entreprise Clermont Matériel d'établir un devis. Il invite l'assemblée à se prononcer sur cet achat.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux valident le devis établi par Clermont Matériel pour l'aspirateur JET 100P 50L – 3X1200W, marque SIDAMO avec cuve en polypropylène. La somme de 735,00 € HT + 0,45 € HT d'éco taxe soit 882,54 € TTC sera prévue lors de l'établissement du budget primitif 2020, article 2188, opération 10002. Ils autorisent le maire ou les adjoints à passer commande.

Délibération n°2020-002 : secours à M Cyril BARDON

Monsieur le Maire signale que la résidence principale de M Bardon Cyril a été détruite par un incendie. Il est actuellement relogé dans un appartement d'API géré par l'OPHIS. Tous ces biens ont été détruits, M le Maire propose de lui attribuer une somme d'argent pour lui venir en aide.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux entérinent la démarche et octroient une aide financière de 500 €. La somme sera prise à l'article 6713, et sera versée directement sur le compte de M Bardon.

Délibération n°2020-003 : contrats d'assurance AXA - nouvelles conditions

Monsieur le Maire rappelle que l'assainissement est géré dorénavant par API et qu'il convient donc de revoir nos conditions générales d'assurance. La compagnie AXA, agent général Jean-Jacques LAFITTE a fait parvenir les documents actualisés. M le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux valident la proposition d'AXA concernant un remboursement de 340,43 €. La cotisation 2020 s'élèvera donc à 2 560,39 € TTC. Ils autorisent M le Maire ou les adjoints à signer tous les documents nécessaires au règlement de ce dossier.

Délibération n°2020-004 : bâtiment de la mairie – remplacement des blocs de secours défectueux

Monsieur le Maire signale que suite au contrôle périodique effectué par la SOCOTEC, trois blocs de secours (salle des associations, escalier de secours et entrée bibliothèque) étaient défectueux. Un devis a été établi par Prév'Action à St-Babel. Il invite l'assemblée à se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux valident le devis établi par Prév'Action pour un montant de 257,50 € HT soit 309,00 € TTC. Les crédits seront prévus à l'article 615221. Ils autorisent M le Maire ou les adjoints à signer le devis et tous les documents nécessaires au règlement de cette affaire.

Délibération n°2020-005 : choix du prestataire pour le contrôle électrique des bâtiments communaux

Monsieur le Maire signale que deux devis ont été établis concernant le contrôle électrique des bâtiments communaux, l'un pour la vérification initiale de la salle polyvalente, l'autre pour la vérification périodique de tous les bâtiments communaux : cantine, école, salle polyvalente, mairie et église. Les bureaux d'études SOCOTEC et VERITAS ont remis une proposition. Il invite l'assemblée à se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux valident le devis établi par le bureau d'études VERITAS à Cournon d'Auvergne pour un montant de 760,00 € HT soit 912,00 € TTC. Il comprend la vérification initiale de l'extension de la salle polyvalente et les contrôles annuels de l'école, de la cantine, de la mairie, de l'église et de la salle polyvalente. Les crédits nécessaires figurent au budget primitif à l'article 615221. Ils autorisent M le Maire ou les adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ils demandent à M le Maire de résilier le contrat préalablement conclu avec la société SOCOTEC.

Délibération n°2020-006 : participation au FSL

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait adhéré au Fonds Solidarité Logement (FSL) par une délibération n° 2016-053 du 30 juin 2016. Le maintien de cette adhésion est remis en cause par l'attitude des locataires de la commune. Aussi une consultation a été faite au sein du Conseil Municipal le 17 décembre 2019, pour maintenir la participation de la commune au sein du FSL, il en résulte ce qui suit :

9 contre : Mmes BAPT Nathalie, DULAC Eliane, PIALAT Annick, MM BEAL Alain, CHEYNOUX Gérard, DEPERT Christophe, GERONDE Loïc, MASSACRIER Didier et RUFFIER Josée.

4 abstentions : Mmes CHANIMBAUD Sabine, GUILLAUMON Chantal, SKRYANE Noëlle et M LANDRAULT Alexis.

M le Maire invite l'assemblée à confirmer ou infirmer le vote du 17 décembre 2019.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux confirment le vote du 17 décembre 2019 et demandent le retrait de la commune de SUGERES du FSL pour les années 2019 et 2020.

Pour : 0 - Contre : 8 (Mme Bapt étant absente) - Abstention : 4

Délibération n°2020-007 : reprise du contrat du photocopieur de la mairie

Monsieur le Maire signale que la société ABCD Copieur, assurant la maintenance du photocopieur en usage à la mairie est en cours de cessation d'activité. Afin d'assurance le suivi de l'entretien, l'ancien gérant, nouvellement embauché dans la société Copy Class à Cournon d'Auvergne propose un contrat de maintenance avec les mêmes caractéristiques. M le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, désireux de maintenir la qualité de maintenance, valident la proposition effectuée par la société Copy Class : contrat de 10 000 copies, au tarif de 1 000 copies N/B à 6,20 € HT et 1 000 copies couleur à 51,20 € HT. Ils autorisent M le Maire ou les adjoints à signer le contrat de maintenance. Les crédits sont prévus à l'article 61558 du budget primitif.

Délibération n°2020-008 : achat visseuse et souffleur

Monsieur le Maire signale que le souffleur utilisé par les agents techniques n'est plus en état de fonctionner. Un devis a été établi par l'entreprise Verdier Motoculture à Issoire. De plus, l'acquisition d'une visseuse est indispensable, l'entreprise Gédimat à Issoire a fait une proposition de prix. M le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur ces achats.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux valident les acquisitions :

- du souffleur ASPIRO SOUFFLEUR ECHO ES 255 ES pour la somme de 300,00 € HT soit 360,00 € TTC auprès de l'entreprise Verdier Motoculture à Issoire.
- de la visseuse SF 18V LITHIUM GRS pour un montant de 207,49 € HT soit 248,99 € TTC auprès de l'entreprise Gédimat Dumeil à Issoire.

Les crédits nécessaires figurent au budget primitif, article 2188, opération 10002.

Ils autorisent M le Maire ou les adjoints à signer les devis proposés.

Délibération n°2020-009 : vente de la parcelle AD n°429 à Limberdis

Monsieur le Maire rappelle que Mme Manon BEAL et M Loïc BEAL ont fait une demande d'achat d'une parcelle sise à Limberdis, cadastrée section AD n° 429 d'une superficie de 56 m². La parcelle en se référant au cadastre appartenait à la section de Limberdis. Le vote des électeurs a eu lieu le 26 octobre 2019, le projet de vente a été validé par 13 oui sur 14 inscrits. Le conseil a entériné, par la délibération n°2019-104 la vente de ce bien. Après dépôt du dossier chez le notaire, il s'est avéré que le bien en question appartenait à la commune. Il convient donc de valider la vente par une nouvelle délibération. Il invite l'assemblée à clore ce dossier.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux :

- prennent note que la parcelle cadastrée section AD n°429 appartient au domaine privé de la commune de Sugères.
- valident la vente à Mme Manon BEAL et M Loïc BEAL pour un montant de 168,00 € (3,00 € x 56m²).
- disent que les frais notariés seront à la charge des acheteurs.
- autorisent le Maire ou les adjoints à signer l'acte de vente.

Questions diverses :

- 1) Eglise : chauffage
Il est envisagé de fournir 80 litres de gazole par an pour le chauffage de l'église.
- 2) Mairie : contrat entretien et devis changement chaudière
La chaudière fuel de la mairie présente des signes de vétusté. Un devis de remplacement a été demandé aux entreprises Giron et Chastang. Les conseillers demandent l'intervention de l'ADHUME avant de se prononcer sur un éventuel changement de mode de chauffage.
- 3) Ecole – tarif cantine avec coefficient familial
La question de l'application du coefficient familial pour les tarifs cantine est reportée.
- 4) Campagne de stérilisation des chats errants
M le Maire signale qu'une campagne de stérilisation des chats errants est organisée par l'APA de Gerzat. La commune peut bénéficier de cette opportunité. Un arrêté devra être pris dans ce sens.
- 5) Logement de l'ancienne poste : réflexion sur le devenir (location, vente ...)
Dans un premier temps, les conseillers ne souhaitent pas remettre le logement de l'ancienne poste en location. Le devenir du bâtiment interviendra après les prochaines élections municipales.
- 6) Demande de panneau signalétique (SOL et SCHAFF)
Mmes SOL Rachel, centre équestre du Vignal et SCHAFF Eugénie, la chèvrière d'Eugénie demandent s'il est possible de poser des panneaux indiquant leurs activités. Un dossier auprès du Conseil Départemental, services des routes devra être déposé au préalable par les demanderesse. Mme MARAIS Severine, centre équestre, n'est pas intéressée par les panneaux publicitaires.
- 7) Assainissement : séparation compteurs eau et ENEDIS vestiaire du foot et station
Le SIAEP du Bas Livradois doit remettre un devis permettant de séparer le compteur de la station d'épuration du vestiaire du foot. Pour le moment, API assumera entièrement les factures d'électricité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.